



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériel électrique et électronique

Question au Gouvernement n° 782

Texte de la question

DEVENIR DU SITE DE MOLEX

DE VILLEMUR-SUR-TARN

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, qui n'est plus là.

Mme la ministre de l'économie et des finances n'est pas là non plus. J'avais appelé son attention au cours des dernières semaines, ainsi que celle de M. le Président de la République, sur les inquiétudes qu'avaient les acteurs locaux sur le devenir du site de l'entreprise Molex de Villemur-sur-Tarn, en Haute-Garonne.

La semaine dernière, l'entreprise Molex, une multinationale dont le siège est aux États-Unis, a décidé la fermeture pure et simple du site de Villemur-sur-Tarn, plongeant dans le désespoir 300 salariés. Il s'agit d'un site bénéficiaire qui, l'an dernier, a déclaré un bénéfice de 1,2 million d'euros. Toutes les charges de travail ont été transférées au cours des dernières semaines en Slovaquie.

J'ai entendu M. le Président de la République dénoncer à plusieurs reprises récemment les licenciements boursiers. Son conseiller pour les affaires sociales, M. Raymond Soubie, a déclaré la semaine dernière sur une radio périphérique qu'il était inadmissible de procéder à des licenciements non pour des causes économiques, mais pour une optimisation des coûts.

Monsieur le Premier ministre, l'occasion est offerte de passer des paroles aux actes. Allez-vous décider un moratoire sur les licenciements des entreprises qui, bénéficiaires, délocalisent pour optimiser les coûts ? Cela donnerait par la même occasion du grain à moudre à la majorité de l'UMP, qui réfléchit, paraît-il, à la refondation du capitalisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.*

Effectivement, monsieur Bapt, l'entreprise Molex traverse une phase difficile puisque son actionnaire américain a annoncé la fermeture de son site en Haute-Garonne.

J'ai reçu lundi les représentants des personnels. Le comité d'entreprise qui s'est tenu la semaine dernière a décidé de mandater un expert qui, dans les vingt jours, va examiner la situation financière et économique pour nous dire si, oui ou non, le site est viable et s'il est possible de reprendre l'activité.

S'il répondait par l'affirmative, il faudrait d'abord convaincre l'actionnaire américain de céder l'activité. Je rappelle qu'aujourd'hui, il souhaite tout simplement fermer le site. Je recevrai, dans les prochains jours, les dirigeants américains. S'ils sont convaincus, le rôle de l'État sera de faciliter la reprise du site par d'éventuels groupes industriels pour maintenir l'activité de connectique sur le territoire.

Vous le voyez, monsieur le député, nous sommes totalement mobilisés aux côtés des représentants des salariés sur ce dossier, parce que nous pensons qu'il y a un avenir pour la filière connectique en France. Nous devons simplement respecter les procédures, c'est-à-dire discuter avec les actionnaires propriétaires de l'entreprise et voir si l'entreprise est viable durablement. Si c'était le cas, ce serait à l'État de trouver un partenaire pour être aux côtés des salariés et tenter de maintenir l'activité sur le site de Haute-Garonne.

Interdire les licenciements, c'est peut-être un beau slogan. Si c'était efficace, depuis le temps, ça se saurait ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 782

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 2008